

UNE QUESTION UNE RÉPONSE



PUIS-JE POSER UNE SERRURE SUR MON BAC ?

Le verrou n'est pas obligatoire. Il a été fourni aux usagers ne pouvant entreposer leur bac dans un espace privatif.

Le service propose néanmoins pour les usagers qui le souhaitent des **verrous de confort**.

le chiffre

25€

tarif
du verrou
de confort



A noter que si, une personne malveillante venait à jeter un sac dans votre poubelle lorsque vous le présentez à la collecte, il n'y aura pas d'incidence sur la facturation, **la part variable s'effectuant à la levée et non au poids**.



une question, un doute ?

Les agents du service Déchets vous répondent :
Agglomération de Communes de Saint - Dié - des - Vosges
1, Place de l'Europe
88100 Saint - Dié - des - Vosges
03 29 52 65 59 - dechets@ca-saintdie.fr
www.ca-saintdie.fr

REOMI DÉCRYPTAGE

LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

EST-CE QUE LES JOURS DE COLLECTE RESTENT LES MÊMES ?



Oui, les **circuits et fréquences de collecte ne changent pas**, aussi bien pour les ordures ménagères que pour les sacs jaunes.

À **sortir la veille au soir.**

À noter que, cela pourra évoluer au cours des prochaines années pour accompagner les changements d'habitude.

COMMENT PRÉSENTER LES BACS POUR LA COLLECTE ?



Les **poignées et les roues** doivent être **orientées vers la rue** pour que les bacs soient ramassés. Ils doivent être **visibles** pour les agents de collecte. Rappel : il est fortement recommandé de **sortir le bac la veille au soir de la collecte.**

? une question, un doute ?

les agents du service Déchets vous répondent :
Agglomération de Communes de Saint - Dié - des - Vosges
1, Place de l'Europe
88100 Saint - Dié - des - Vosges
03 29 52 65 59 - dechets@ca-saintdie.fr
www.ca-saintdie.fr